



PROGRAMME INTELAKA

DAMANE INTELAK

CONSTRUIRE
L'AVENIR

www.tamwilcom.ma

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des crédits d'investissement et des crédits d'exploitation de 1,2 MDH maximum accordés aux entreprises éligibles.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprises, personnes physiques ou morales, de droit marocain ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services et remplissant les conditions suivantes :

- Être créées depuis 5 ans maximum à la date de la présentation de la demande de prêt. Cette condition ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique¹ ;
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 MDH (HT) :

- Pour les entreprises en cours de création ou ayant moins d'un an d'activité, le chiffre retenu correspond au chiffre d'affaires prévisionnel au titre du premier exercice / exercice en cours ;
- Pour les entreprises existantes, le chiffre d'affaires retenu correspond à celui réalisé au cours du dernier exercice clos.

Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les concours garantis ?

- Crédits bancaires à court², moyen et long terme inférieurs ou égaux à 1,2 MDH ;
- Prêts d'honneur (sans sûretés et sans intérêts) accordés par les associations de prêts d'honneur et dont le montant ne dépasse pas 300.000 DH ;
- Micro-crédits ne dépassant pas le plafond légal.

Quelle est la validité de la garantie pour les crédits de fonctionnement ?

18 mois à compter de la date de réception de l'information de l'octroi de la garantie à TAMWILCOM en cas de non-renouvellement.

Quelle est la quotité de la garantie ?

80% du crédit en principal.

85% pour les entreprises féminines et les entreprises promues par les Marocains Du Monde.

Quelle est la commission de la garantie ?

Aucune commission.

Comment se fait le traitement des dossiers ?

Délégation de la garantie aux organismes prêteurs avec échange électronique des données.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de l'institution financière partenaire de votre choix.

Quel est le plafond de risque de la garantie ?

Le plafond de risque de garantie porte sur un montant total de 1,2 MDH de crédits accordés à une même entreprise.

(1) Entreprises réalisant au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'export vers l'Afrique au titre du dernier exercice clos. Les entreprises ayant décroché leurs premiers contrats/commandes à l'export vers l'Afrique sont également éligibles à condition que le chiffre d'affaires prévu à l'export représente au moins 10% du chiffre d'affaires prévisionnel au titre de l'exercice en cours/à venir.

(2) Sont éligibles uniquement les primo-accédants (entreprises accédant pour la première fois à des crédits court terme).

Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat, B.P 2031

Tél : 0537 71 68 68 - Fax : 0537 7157 15

Site Web : www.tamwilcom.ma - E-mail : contact@tamwilcom.ma